

Vol du tapis d'accès aux PMR à Napoléon

- Archives - Mandat 2014-2020 - Actualités - Année 2018 - juillet -



Publication date: mardi 31 juillet 2018

Creation date: 31 juillet 2018

Vol du tapis d'accès aux PMR à Napoléon

Le 28 juin dernier nous vous annoncions l'installation d'un tapis d'accès aux personnes à mobilité réduite sur la plage Napoléon.

90 m qui permettaient un accès direct depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap jusqu'au bord de mer.

Seulement voilà, ce week-end, une ou plusieurs personnes malveillante(s) a ou ont dérobé les 15 derniers mètres qui permettaient l'accès direct à la mer aux personnes à mobilité réduite.

Il a fallu un réel acharnement pour voler ces 15 mètres de tapis, celui-ci étant fixé au sol avec plusieurs dizaines de cavaliers (attache au sol).

Face à cette énième dégradation sur la commune, on ne peut que constater avec consternation et colère la bêtise de certains.

Le Maire Martial ALVAREZ et toute la Ville de Port Saint Louis du Rhône condamnent fermement cet acte de vandalisme.

Il faut savoir que ce tapis a engagé une dépense avoisinant les 8000 euros et que le vol de ces 15 mètres de tapis représente un investissement de 1200 euros qu'il faudra de nouveau payer pour permettre aux personnes avec des difficultés à se déplacer de profiter de la plage et de notre littoral.

Il est évident que face à ce vol la Ville va déposer plainte afin que le ou les coupables soi(en)t puni(s).



©Service Communication Ville de Port Saint Louis du Rhône 2018

